

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST**

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 28 octobre 2013, à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. RÉJEAN BOUCHARD, pour fins électorales
M. DOMINIQUE CÔTÉ, pour fins électorales
M. MARC-ANTOINE FORTIN, pour des fins
personnelles

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

280.10.13

Considérant l'absence du maire et du maire-suppléant en raison de la période électorale, il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que M. Magella Duchesne soit nommé pour présider cette session spéciale. Celui-ci déclare donc la séance ouverte.

Il est en outre résolu que les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette séance et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LES RANGS 5 ET 6 OUEST ET SAINT-ALPHONSE

Deux (2) soumissions sur cinq (5) entreprises invitées furent reçues pour des travaux de pavage dans les rangs 5 et 6 ouest ainsi que sur l'avenue Saint-Alphonse, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. CAL Compagnie d'asphalte Ltée	40 009.86 \$
2. Inter-Cité Construction	51 914.09 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par le comité des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

281.10.13 Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'accorder le contrat pour des travaux de pavage dans les rangs 5 et 6 Ouest ainsi que sur l'avenue Saint-Alphonse, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit Compagnie d'asphalte Ltée (CAL), au montant de 40 009.86 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Gilles Boudreault, directeur général, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

4.- LEVÉE DE LA SÉANCE

282.10.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 19:40 HEURES

LE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. MAGELLA DUCHESNE

GILLES BOUDREULT